

Guide pour les rapporteurs

I. Objectifs et thématiques de l'appel d'offres

Le PHRC interrégional est destiné à soutenir des projets s'appuyant sur les réseaux de compétences et les outils structurants du GIRCI Grand Ouest, impliquant plusieurs établissements de notre interrégion, s'intégrant dans une démarche de structuration de la recherche dans le Grand Ouest et touchant à toutes les thématiques et disciplines à l'exception du SIDA et des hépatites virales qui bénéficient de crédits spécifiques. Les soins premiers, la psychiatrie, la pédopsychiatrie et la prévention en santé sont toutefois considérées comme prioritaires par la note d'information N° DGOS/PF4/2021/144 du 30 juin 2021.

Le PHRC interrégional est ouvert à l'ensemble des centres hospitaliers universitaires et non universitaires de notre interrégion. Par ailleurs, depuis 2014, « les maisons de santé ou les centres de santé peuvent porter eux-mêmes des projets de recherche ».

Les projets doivent permettre de modifier directement la prise en charge des patients, et de démontrer que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve.

II. Procédure générale et calendrier

1. Désignation des rapporteurs

Deux rapporteurs membres de la CES 2021 sont nommés pour chaque projet (au stade 'lettre d'intention', puis à nouveau au stade 'dossier complet').

2. Pré-sélection des lettres d'intention

a - Transmission des projets aux rapporteurs

Les lettres d'intention et dossiers complets sont mis en ligne sur le site internet du GIRCI (<http://www.girci-go.org>, rubrique « Les appels d'offres » puis « PHRC interrégional » puis « Expertiser un projet »).

Le **13 octobre 2021**, chaque rapporteur reçoit un message électronique contenant ses paramètres de connexion, avec la liste des projets à évaluer.

b - Eligibilité

La coordination du GIRCI vérifie l'éligibilité du projet conformément aux critères fixés qui sont les suivants :

- L'investigateur coordonnateur n'a jamais obtenu un financement PHRC-N, K ou I

- Le budget du projet est inférieur ou égal à 250 000 €, hors temps médical
- L'investigateur coordonnateur fait partie de l'interrégion Grand Ouest
- Le nombre de centres du Grand Ouest est égal ou supérieur à 3
- Le nombre de CHU du Grand Ouest est égal ou supérieur à 2 (1 pour les projets en soins premiers)
- Les centres du Grand Ouest représentent au moins 50 % des centres
- Les inclusions dans le Grand Ouest représentent au moins 50 % des inclusions prévisionnelles

Quant au rapporteur, il vérifie la **recevabilité scientifique** des projets au regard des critères suivants :

- Le projet n'a pas pour unique but la constitution ou l'entretien de cohortes
- Le projet n'a pas pour unique but la constitution ou l'entretien de collections biologiques
- Le projet ne concerne pas les pathologies suivantes : VIH, VHB ou VHC
- Le projet n'est pas une recherche fondamentale ou physiopathologie

Dès lors que le projet ne respecte pas au moins l'un de ces critères, il est considéré comme irrecevable (hors cadre).

c - Sélection

Les critères de pré-sélection portent sur la recevabilité scientifique du projet (pertinence, méthodologie/faisabilité, originalité).

3. Réunion de la CES - Présélection des lettres d'intention : le 22 novembre 2021

Chaque rapporteur apporte toutes les lettres d'intention envoyées par mail par la coordination.

Un tableau réalisé par la coordination, présentant les évaluations des 2 rapporteurs, du président de la CES et du coordonnateur est remis à chaque membre le jour de la commission.

Les projets sont pré-classés :

- A présélectionner. Cela n'exclut pas des suggestions pour l'amélioration du projet – VERT
- Projet nécessitant des précisions et/ou des améliorations majeures – ORANGE
- Projet insuffisamment convaincant pour une présélection de la lettre d'intention au PHRC-I - ROUGE

4. Sélection des dossiers complets

a – Transmission des dossiers complets aux rapporteurs

Le **7 mars 2022 au plus tard**, chaque rapporteur reçoit un message électronique contenant ses paramètres de connexion, avec la liste des projets qui lui sont attribués pour évaluation.

Une clé USB contenant l'ensemble des dossiers complets est confiée à tous les rapporteurs lors de la CES du 13 mai 2022. Aucun dossier papier n'est remis en séance.

Le rapporteur remplit, pour le 27 mars 2022 au plus tard, un formulaire en ligne par dossier comportant deux parties :

b – Evaluation des dossiers complets

Les critères d'évaluation des formulaires d'évaluation sont les mêmes pour les rapporteurs et les experts externes. Ils sont *l'originalité, la méthodologie, la faisabilité et la pertinence*.

Le budget par projet ne doit pas dépasser 250 000 euros.

c – Rapport de synthèse

Un commentaire général est souhaité concernant la qualité des expertises externes et l'avis global du rapporteur sur le dossier.

Une appréciation est demandée sur la structuration interrégionale.

Il est demandé au rapporteur d'apporter un soin tout particulier à l'établissement de son évaluation et de son rapport en veillant à bien développer, d'une part, son analyse des expertises et d'autre part, ses propres évaluations, sans omettre de :

- **renseigner TOUS les items et de les NOTER**,
- **développer l'argumentaire de ses notes**
- apprécier **le caractère structurant des projets pour l'interrégion Grand Ouest**.

Les notes attribuées par les experts et les rapporteurs à chaque projet déterminent le classement final. Ainsi, veillez à ce que la note que vous attribuez et sa justification soient en cohérence.

Nous attirons votre attention sur les éventuelles modifications pouvant intervenir dans le projet entre la lettre d'intention et le dossier complet. Il est donc important de bien prendre connaissance des éléments du dossier.

5. Réunion de la CES - Sélection des dossiers complets : le 13 mai 2022

Un tableau, réalisé par la coordination du GIRCI, présentant les 4 notes d'expertises par critère (2 experts externes et 2 rapporteurs) ainsi que la moyenne pour chaque projet est remis à chaque membre le jour de la commission.

Les notes des experts ne sont pas modifiables. Seules celles des rapporteurs sont révisables en séance.

Les projets sont pré-classés selon la méthodologie proposée par Bruno Giraudeau et al. (Peer review discordance of grant applications. *PLoS ONE*, 2011; 6(11); e27557).

Les projets dont les notes sont discordantes bénéficient d'une 3eme expertise si la projection de la note finale est au-dessus de la moyenne.

III. Règles de déontologie et d'éthique du rapporteur

Si le sujet de l'étude et/ou son expertise constituent une **source de conflit d'intérêts** avec les porteurs du projet, il est demandé au rapporteur désigné **d'en informer la coordination du GIRCI sans délai** (contact@girci-go.org / Tel : 02.41.35.63.55 - 02.41.35.63.43).

Le rôle de rapporteur implique **une stricte obligation de confidentialité**. Plus précisément :

- de ne pas révéler ou exploiter, directement ou indirectement, les informations recueillies lors de la lecture des projets,
- de ne pas divulguer les discussions et les arbitrages qui ont lieu lors de la réunion plénière de la commission d'évaluation scientifique. En cas de contestation par un porteur de projet, seul le président de la commission d'évaluation scientifique sera habilité à y répondre.

Lors de la réunion de la Commission :

Les rapporteurs impliqués dans un projet sont priés de sortir de la salle lorsque celui-ci est discuté. Il est demandé aux rapporteurs de ne pas intervenir lorsqu'un projet porté par leur établissement est discuté.

Récapitulatif des dates clés pour le rapporteur :

CALENDRIER SYNTHETIQUE PHRCI 2021 - GIRCI Grand Ouest

DATE	EVENEMENT
26 juillet 2021	Lancement Appel à Projets
10 septembre 2021	Ouverture de la plateforme pour dépôt LOI
08 octobre 2021 midi	Dépôt d'une lettre d'intention
Du 8 au 12 octobre 2021	Analyse recevabilité des LOI / répartition rapporteurs / envoi
Du 13 octobre au 03 novembre 2021	Évaluation des lettres d'intention par les rapporteurs (membres de la CES)
22 novembre 2021	Sélection des lettres d'intention par la Commission d'Evaluation Scientifique (CES) du GIRCI GO
31 janvier 2022 midi	Dépôt du projet complet par les DRCI
Du 1 ^{er} février au 1 ^{er} mars 2022	Expertises des dossiers complets par 2 experts hors GO
Du 7 au 27 mars 2022	Analyses des dossiers complets par les rapporteurs (membres de la CES)
Du 28 au 30 mars 2022	Analyse notes discordantes
Du 31 mars du 30 avril 2022	Recherche 3ème expert et envoi des dossiers discordants aux 3ème experts (retour attendu max 30/04/2022)
13 mai 2022	Sélection des projets financés par la Commission d'Evaluation Scientifique du GIRCI GO
Fin mai 2022	Envoi des projets retenus à la DGOS pour validation et annonce des résultats
Date non communiquée	Validation de la sélection par la DGOS

Afin de ne pas perturber le déroulement de la procédure du PHRC-I, nous vous remercions de **respecter les échéances fixées pour le retour de vos évaluations.**